



Communication des élus DP CGT aux salariés du secteur sanitaire

Nous avons souhaité, alors que notre mandat prendra bientôt fin, vous donner quelques exemples de ce que nous avons pu porter auprès de la Direction.

Nous étions seulement 4 DP élus CGT dans le secteur sanitaire (puis plus que 3 après qu'une des DP ait décidé de quitter la Fondation), pour représenter tous les services du secteur sanitaire (Brest et Roscoff).

Pour autant, nous avons tenté de défendre les salariés de ce secteur aussi efficacement que possible. Nous avons, notamment, pu bénéficier de relais avec les syndiqués CGT présents dans les services, qui nous ont régulièrement alertés des difficultés que les salariés rencontraient.

Les évolutions du pôle pédiatrique brestois et ses conséquences pour les salariés et les enfants accueillis ont fait et font encore l'objet de nombreuses questions dans nos réunions avec la Direction. Pas une réunion DP du secteur sanitaire, sans questions concernant ce service.

La prise en compte des salariés de nuit, trop souvent isolés et laissés de côté, et leurs problématiques spécifiques a aussi été au centre de nos préoccupations.

La bataille sur les horaires « tampons », mis en place sur le SSR Polyvalents Adultes du site de Ty-Yann a aussi été menée par les élus DP CGT. Notre combativité sur ce sujet a permis dans un premier temps d'éviter leur généralisation sur le secteur sanitaire brestois, puis sur les autres secteurs (médico-social et social). A force de ténacité, la CGT a obtenu l'abandon des horaires « tampon » sur le SSR Polyvalents Adultes.

Le suivi et le respect de l'accord sur l'organisation du temps de travail ont été à l'origine de nombreuses questions des salariés, notamment sur l'annualisation du temps de travail et ses conséquences. Les élus CGT ont aussi régulièrement rappelé (et ils l'ont encore fait lors de la réunion DP du 22 août 2018), l'obligation pour l'employeur de respecter l'accord (**les cycles de travail pour les services concernés, qui doivent se répéter à l'identique, l'obligation d'accorder 6 RR au choix du salarié, la récupération de la totalité des heures travaillées sur un jour férié, etc...**). Les questions et les réponses apportées par la Direction ont contribué à construire un livret « **guide d'interprétation de l'accord d'entreprise relatif à la durée et l'aménagement du travail** », dont 1 exemplaire est mis à votre disposition dans votre service.

L'attribution de la prime d'internat (3%). Nous avons obtenu son attribution pour les personnels éducatifs du secteur sanitaire qui ne la percevaient pas, avec un rappel sur 3 ans, soit environ l'équivalent d'un mois de salaire.

De trop nombreuses questions sur le matériel ont été posées. Elles sont la conséquence d'une absence de réactivité manifeste en cas de problème et d'une mise à disposition de stocks toujours calculés au plus juste. Nous avons pu constater à plusieurs reprises que le fait de signaler ces problèmes en DP a pu accélérer la prise en compte des problèmes par la direction.

Les DP CGT ont aussi contribué à **la recherche de solutions individualisées** pour des salariés ayant des difficultés personnelles ou professionnelles ou désireux d'une évolution professionnelle (« burnout », souhait d'une augmentation de temps de travail, projet de formation, adaptation de poste...). Pour nombre d'entre elles, un passage en DP n'a pas été nécessaire.

Avec la réforme du dialogue social, **l'instance DP disparaît et sera remplacée par la mise en place de représentants de proximité**. Ces représentants seront désignés par les organisations syndicales dont le nombre (en diminution par rapport aux DP actuels) dépendra du résultat obtenu aux élections professionnelles.

Vous souhaitez avoir des représentants de proximité, investis et formés pour l'exercice de leur mandat, bénéficiant de l'appui des syndiqués présents dans les services, pour alerter sur les difficultés que vous rencontrez, travaillant collectivement avec les élus CGT des autres instances de la Fondation.

Vous souhaitez être informés des négociations en cours et faire remonter les revendications, y compris dans les instances nationales de la FEHAP.

VOTEZ CGT